

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;

Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
10 Février 1873.

Chronique générale.

Il est un homme fort mécontent depuis deux jours, d'autant plus mécontent qu'il est contraint de feindre la satisfaction. Cet homme, c'est M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Le secrétaire particulier du Président de la République ne peut pas désapprouver ce qu'a dit son patron, et pourtant la réforme électorale le blesse, et le blesse d'autant plus que le domicile tel que le demande M. Thiers porterait un coup fatal à certaines candidatures qui lui sont chères.

M. Barthélemy Saint-Hilaire dissimule son chagrin ; c'est la figure souriante qu'il reçoit les journalistes officieux qui viennent prendre le mot d'ordre ; il se garde bien de parler de la réforme électorale, il passe sous silence tout ce qu'a dit à ce sujet M. Thiers ; en revanche, il appuie sur les avantages que présente l'embryon de projet de constitution dont M. Dufaure a donné lecture ; à l'entendre, si l'Assemblée adopte l'article 4 nouveau, la République sera fondée, définitivement fondée ; en outre, le territoire sera très-prompement évacué.

Que de choses dans ce fameux article 4, sans compter la réforme électorale, dont le secrétaire de M. Thiers ne souffle pas mot !

On dément tous les bruits de dissentiment entre M. Thiers et M. de Goulard. Ce désaccord ne pourrait être survenu, comme le dit un journal, qu'à la suite du refus de M. de Goulard d'accepter M. Fournier comme sous-secrétaire d'État à l'intérieur, attendu qu'il n'est pas question, pour le moment, de déplacer M. Fournier de son poste de directeur de l'Algérie au ministère de l'intérieur.

On nous écrit de Londres, 7 février :

Le départ simultané du prince Napoléon et de M. Rouher a mis fin à tous les commentaires répandus sur les résolutions politiques qui auraient été débattues à Chislehurst.

Tous ces commentaires, accrédités par la presse anglaise, sont inexacts. Il n'est pas vrai qu'un conseil politique ait été organisé et on affirme que l'impératrice Eugénie et son fils entendent rester dans la réserve commandée par la dignité de leur douleur.

Des correspondances particulières de province signalent, quoi qu'en disent les démagogues et leurs organes, une très-vive émotion causée par les débats sur les marchés de Lyon. C'est un *tolle* universel, nous dit-on, contre tous ces trafiquants qui ont escadé le pouvoir pour mieux s'approprier les ressources de l'État.

Les promoteurs des pétitions dissolutionnistes ont renoncé, et pour cause, à totaliser le chiffre de signatures obtenu.

On a rarement vu une déroute plus complète.

Les turbulents du parti démagogique organisent une manifestation, à Paris et en province, contre la commission électorale et son projet.

On va encore avoir recours au pétitionnement qui a si bien échoué pour la dissolution.

Il y a quelques jours que M. Schneider, ancien président du Corps législatif et directeur des fonderies du Creuzot, a eu plusieurs entrevues avec M. Thiers. Ces conférences, tout industrielles, avaient trait, paraît-il, à la confection d'un nouveau canon qui serait fondu dans les ateliers du Creuzot.

Le maréchal Mac-Mahon vient de faire annoncer aux officiers de l'armée de Versailles qu'au printemps prochain on ferait de grandes expériences de mobilisation.

M. Menier, dont plusieurs journaux ont annoncé la nomination en qualité de ministre du Nicaragua à Paris, décline l'honneur de remplir ces fonctions.

Les dernières nouvelles de la veuve de Maximilien ne sont pas rassurantes. Elles font prévoir un dénouement prochain.

Le *Figaro* paraît bien informé de ce qui concerne le sort fait à M. Henri Rochefort.

Selon lui, l'ancien lanternier ne partira pas pour la Nouvelle-Calédonie.

Et cependant il n'est point exact, comme l'ont dit et répété les officieux, qu'il soit malade. Au contraire, la commission médicale qui l'a examiné, ainsi que les autres condamnés destinés à faire voile sur l'*Orne*, l'aurait déclaré fort en état de supporter le voyage, ce qui donne raison à l'information que les *Tablettes des Deux-Charentes* ont toujours maintenue...

Enfin, M. Rochefort est bien portant et cependant dispensé du voyage. Ajoutons que, selon le *Figaro* :

Les ordres les plus sévères ont été donnés pour que personne ne puisse communiquer, sauf les députés, avec Henri Rochefort ; c'est le ministre seul qui, par un ordre particulier, s'est réservé le droit de juger de l'opportunité de la délivrance des permissions.

Les enfants eux-mêmes auraient leur visite quotidienne réduite de moitié de temps.

Dans ces circonstances, Rochefort lui-même aurait écrit à tous ses amis politiques pour les engager à faire le silence le plus absolu autour de lui.

La police vient d'opérer quelques arrestations nouvelles pour faits relatifs à l'insurrection.

Parmi les personnes incarcérées se trouve un ancien colonel d'état-major du nom de Blagny, qui fut blessé sur une barricade à côté de Vermorel.

Il est accusé d'avoir trempé dans les massacres de la rue Haxo.

ANGLETERRE.

Le discours royal d'inauguration de la session parlementaire en Angleterre a, comme toujours, le caractère discret et réservé des communications d'un souverain constitutionnel qui ne parle pas d'après ses propres inspirations.

Jeudi, la reine Victoria a lu ce document, dont elle avait eu connaissance la veille seulement. Ce discours n'est guère qu'un canevas officiel qui n'engage en rien les Chambres ; aussi on n'y trouve guère de détails que sur les faits accomplis, et même il est très-sobre sur le grand différend survenu entre l'Angleterre et la Russie, au sujet des frontières de l'Asie-Centrale.

Il promet seulement à la nation anglaise, vivement émue de cette question, de la prendre pour juge en lui soumettant, quand il en sera temps, le dossier des négociations.

Le cyclone de l'île de la Réunion.

On lit dans le *Journal de Paris* :

Un épouvantable désastre vient de frapper notre malheureuse colonie de la mer des Indes, déjà si cruellement éprouvée depuis quelques années. Un télégramme nous avait déjà donné la nouvelle qu'un coup de vent avait ravagé l'île de la Réunion, mais nous étions loin de soupçonner toute l'étendue du désastre ; les journaux de la Réunion qui nous arrivent aujourd'hui nous donnent à ce sujet de tristes détails.

C'est le 7 janvier que le cyclone s'est abattu sur l'île.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EUGÉNIE GRANDET

[PAR ?

BALZAC.

(Suite.)

Personne ne vint, ce jour-là, visiter la famille. En ce moment, la ville entière retentissait du tour de force de Grandet, de la faillite de son frère et de l'arrivée du neveu.

Pour obéir au besoin de bavarder sur leurs intérêts communs, tous les propriétaires de vignobles des hautes et moyennes sociétés de Saumur étaient chez M. des Grassins, où se fulminèrent de terribles imprécations contre le rusé tonnelier.

Nanon filait, et le bruit de son rouet fut la seule voix qui se fit entendre sous ces planchers grisâtres.

— Nous n'usons point nos langues, dit-

elle en montrant ses dents blanches et grosses comme des amandes pelées.

— Ne faut rien user, répondit Grandet en se réveillant de ses méditations.

Il se voyait en perspective huit millions dans trois ans, et voguait sur cette longue nappe d'or.

— Couchons-nous. J'irai dire bonsoir à mon neveu pour tout le monde, et voir s'il veut prendre quelque chose.

M^{me} Grandet resta sur le palier du premier étage pour entendre la conversation qui allait avoir lieu entre Charles et le bonhomme. Eugénie, plus hardie, monta deux marches.

— Hé bien ! mon neveu, vous avez du chagrin ? Oui, pleurez, c'est naturel. Un père est un père. Mais faut prendre notre mal en patience. Je m'occupe de vous pendant que vous pleurez. Je suis un bon parent, voyez-vous. Allons, du courage. Voulez-vous boire un petit verre de vin ?

Le vin ne coûte rien à Saumur ; on y offre du vin, comme dans les Indes une tasse de thé.

— Mais, dit Grandet en continuant, vous êtes sans lumière. Mauvais, mauvais ! faut voir clair à ce que l'on fait.

Grandet marcha vers la cheminée.

— Tiens ! s'écria-t-il, voilà de la bougie. Où diable a-t-on péché de la bougie ? Elles prendraient le plancher pour cuire des œufs à ce garçon-là.

En entendant ces mots, la mère et la fille rentrèrent dans leurs chambres et se fourrèrent dans leurs lits, avec la célérité de souris effrayées qui rentrent dans leurs trous.

— Madame Grandet, vous avez donc un trésor ? dit l'homme en entrant dans la chambre de sa femme.

— Mon ami, répondit d'une voix altérée la pauvre mère, je fais mes prières ; attendez.

— Que le diable emporte ton bon Dieu ! répliqua Grandet en grommelant.

Les avarés ne croient point à une vie à venir ; le présent est tout pour eux.

Cette réflexion jette une horrible clarté sur l'époque actuelle, où, plus qu'en aucun autre temps, l'argent domine les lois, la po-

litique et les mœurs.

Institutions, hommes et doctrines, tout conspire à miner la croyance d'une vie future sur laquelle l'édifice social est appuyé depuis dix-huit cents ans.

Maintenant, le cercueil est une transition peu redoutée. L'avenir, qui nous attendait par-delà le *requiem*, a été transposé dans le présent.

Arriver *per fas et nefas* au paradis terrestre du luxe et des jouissances vaniteuses, pétrifier son cœur et se macérer le corps en vue de possessions passagères, comme on souffrait jadis le martyr de la vie en vue de biens éternels, est la pensée générale ; pensée d'ailleurs écrite partout, jusque dans les lois qui demandent à un homme : Que paies-tu ? au lieu de lui dire : Que penses-tu ?

Quand cette doctrine aura passé de la bourgeoisie au peuple, que deviendra le pays ?

— Madame Grandet, as-tu fini ? dit le vieux tonnelier.

— Mon ami, je prie pour toi.

Toute la journée, dit le *Courrier de la Réunion*, on était comme dans une véritable fournaise : c'était du feu que soufflait la brise ; le soir, la baisse continue du baromètre, un ciel empourpré et couvert de nuages aux sinistres couleurs de cuivre, indiquaient, à ne pouvoir s'y méprendre, le très-proche voisinage et la course presque directe sur l'île du terrible météore.

Vers sept heures du soir, le baromètre descendait à 724 millimètres, l'ouragan se déchaînait terrible sur Saint-Denis. Jusque dans la nuit c'était un bruit assourdissant de pluie fouettée par les rafales, de maisons ébranlées, de murs s'effondrant, de tuiles et d'arbres s'abattant en éclats, avec des intervalles de calme extraordinaire et inquiétant.

Au matin, c'était un véritable panorama de ruines : Saint-Denis, si verdoyant, si réjouissant la veille d'ombre et de lumière, ressemblait à une ville prise d'assaut et sacagée par la mitraille. Des toits emportés, des magasins défoncés et inondés, des maisons abattues, des arbres brisés jonchant toutes les rues de branches et de feuilles souillées, tel est l'aspect que présente la ville. Ce n'est plus l'éclat et la végétation des tropiques, c'est quelque chose comme la mort ou l'agonie d'une brillante nature.

Une pluie torrentielle qui est tombée pendant toute la durée du cyclone est venue ajouter les désastres de l'inondation à ceux du vent.

Le *Moniteur de la Réunion* nous en donne la longue et navrante nomenclature : l'Hôtel-de-Ville, le théâtre et nombre de monuments publics, ont eu leur toiture enlevée ; presque toutes les églises sont dans un état déplorable ; le palais de justice a été tellement endommagé que la première session trimestrielle des assises, ouverte depuis le 6 du courant, a dû être renvoyée au 25 janvier à cause des nombreuses réparations reconnues indispensables.

Dans les faubourgs, plus de cinquante maisons ont été complètement détruites, et plus de cinquante familles sont sans asile et sans pain.

Dans l'intérieur de la ville, d'énormes arbres renversés ont abattu sous leur chute des pans de mur et endommagé des maisons.

Quarante tombereaux et une locomotive à vapeur ne suffisent pas à débarrasser la ville des arbres et des montagnes de feuilles qui encombrant les rues : Saint-Denis est un immense verger, et ce sont les débris de ce verger qui, jonchant aujourd'hui les pavés, répandent des miasmes délétères qui, dans une localité déjà ravagée par la fièvre, font craindre une nouvelle et terrible épidémie.

La campagne n'a pas été moins éprouvée que la ville. Des usines ont été renversées, les sucres noyés, les plantations détruites.

Dans une des propriétés voisines de Saint-Denis, une écurie s'est écroulée, ensevelissant quarante bœufs sous ses décombres.

On estime que la moitié de la récolte en cannes est perdue. Des femmes, des enfants ont été emportés par les eaux ; à Saint-Paul

l'inondation a pris de telles proportions, qu'on a été obligé de procéder au sauvetage des habitants en bateau.

Il est difficile d'avoir des nouvelles complètes, car les rivières, débordant de tous côtés, rendent sur beaucoup de points les communications tout à fait impossibles.

Heureusement on ne signale aucun désastre maritime. Les navires qui se trouvaient sur rade de Saint-Denis ont fui à l'approche du coup de vent et semblent avoir pu se dérober à sa fureur ; plusieurs sont déjà de retour ; aujourd'hui du reste, grâce à la savante instruction sur les ouragans due à la plume d'un des hommes les plus distingués de la colonie, M. Bridet, ancien officier de marine et directeur de la Banque de la Réunion, les commandants de navire peuvent éviter de se trouver au centre du cyclone et échapper presque à coup sûr à ses ravages.

Ce n'est pas la première fois que le livre de M. Bridet contribue à sauver la vie à nombre de marins ; l'éminent directeur de la Banque de la Réunion a là un titre précieux à la reconnaissance de son pays.

La charité publique a commencé déjà à venir en aide aux victimes du cyclone ; malheureusement elle est insuffisante dans un pays si pauvre, et en présence d'un désastre qui va être encore aggravé par le renchérissement des denrées de première nécessité.

Le directeur de l'intérieur de la Réunion, M. Laugier, est parti de Saint-Denis pour faire une tournée dans toutes les communes et aviser aux moyens de faire face aux besoins les plus urgents : l'œuvre est difficile, mais M. Laugier est un habile administrateur, doué d'un esprit éminemment pratique ; il a déjà fait ses preuves dans nos différentes colonies : il convient donc mieux que personne à la tâche qui lui incombe.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 7 février.

L'ordre du jour appelle la suite du projet de loi sur le travail des enfants dans les manufactures.

M. Lefébure. — Le point que nous discutons est un des plus importants de la loi ; l'honorable M. Keller s'est rallié au projet de la commission à la suite d'une modification consentie par elle. M. Gillon nous propose, de son côté, un système qu'il juge plus simple et plus efficace que le nôtre.

L'orateur entre dans de longues considérations d'un ordre fort élevé sur les principes qui ont guidé la commission dans la rédaction de l'ensemble de la loi, et il déduit les motifs qui ont dicté les mesures relatives à l'inspection ; il combat les arguments présentés par M. Paulin Gillon et conclut au rejet de son amendement.

M. Paulin Gillon présente et développe tout un système organisant la surveillance de la loi par les inspecteurs primaires.

Après une courte réplique de M. Lefébure, l'amendement de M. Gillon est mis aux voix et repoussé.

M. Monnet propose de confier la surveillance en question aux inspecteurs des enfants assistés et de

créer des sous-inspecteurs dans les départements où cela sera nécessaire.

Après une réplique de M. Tallon, l'amendement est mis aux voix.

Une discussion assez vive s'engage entre MM. Gannivet, comte de Melun, Monnet et Roussel ; l'amendement est ensuite mis aux voix et repoussé.

M. Pernolet propose de supprimer du projet de la commission l'inspecteur général, qu'il juge complètement inutile.

M. Lefébure combat au nom de la commission l'amendement de M. Pernolet, lequel est mis aux voix et adopté.

On met ensuite aux voix l'article 16, lequel est ainsi conçu :

Pour assurer l'exécution de la présente loi, il sera nommé quinze inspecteurs divisionnaires. La nomination des inspecteurs sera faite par le gouvernement sur une liste de présentation dressée par la commission supérieure ci-dessous instituée et portant trois candidats pour chaque emploi disponible.

Ces inspecteurs seront rétribués par l'Etat.

Chaque inspecteur divisionnaire résidera et exercera sa surveillance dans l'une des quinze circonscriptions territoriales qui seront déterminées par un règlement d'administration publique.

Un scrutin est demandé ; en voici le résultat :

Nombre des votants,	580
Majorité absolue,	291
Pour,	364
Contre,	216

L'Assemblée a adopté.

On adopte l'article 17, qui est ainsi conçu :

Seront admissibles aux fonctions d'inspecteur, les candidats qui justifieront du titre d'ingénieur de l'Etat ou d'un diplôme d'ingénieur civil, ainsi que les élèves diplômés de l'école centrale des arts et manufactures et des écoles des mines.

Seront également admissibles ceux qui auront déjà rempli, pendant trois ans au moins, les fonctions d'inspecteur du travail des enfants ou qui justifieront avoir dirigé ou surveillé pendant cinq années des établissements industriels occupant cent ouvriers au moins.

M. le président donne ensuite lecture de l'article 18.

Les inspecteurs ont entrée dans tous les établissements manufacturiers, ateliers et chantiers. Ils visitent les enfants ; ils peuvent se faire représenter le registre prescrit par l'article 10, les livrets, les feuilles de présence aux écoles, les règlements intérieurs.

Les contraventions seront constatées par les procès-verbaux, des inspecteurs qui feront foi jusqu'à preuve contraire.

Toutefois, lorsque les inspecteurs auront reconnu qu'il existe dans un établissement ou atelier une cause de danger ou d'insalubrité, ils prendront l'avis de la Commission locale ci-dessous instituée sur l'état de danger ou d'insalubrité, et ils consigneront cet avis dans leur procès-verbal.

A défaut des inspecteurs, les officiers de police judiciaire ou administrative constateront les infractions à la présente loi qui leur seront signalées par la commission locale, mais ils n'auront entrée dans les ateliers qu'en vertu d'une délégation spéciale de l'autorité.

M. Keller demande que l'on remplace les mots « à défaut des inspecteurs, » par ceux-ci : « concurrence » et que les juges de paix puissent donner la délégation dont il est question.

M. Tallon accepte la deuxième modification, repousse la première.

M. Bigot appuie l'amendement de M. Keller, lequel est adopté ainsi que l'ensemble de l'article.

L'article 19, ainsi conçu : « Les inspecteurs devront, chaque année, adresser des rapports à la commission supérieure ci-dessous instituée, » est mis aux voix et adopté.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous nous sommes réveillés ce matin sous une couche de neige. Hier, dès midi, elle a commencé à tomber, mais elle fondait sur les pavés.

Le vent est nord, le thermomètre est à 2 degrés au-dessous de zéro. Du reste, depuis huit jours, la température a beaucoup baissé.

Nous croyons savoir que M. le général Chanzy a profité de son voyage à Versailles pour s'entendre avec M. le ministre de la guerre sur les mesures à prendre pour assurer la prompt organisation du camp de Ruchard.

On sait que la création de ce grand établissement militaire est depuis plusieurs mois un fait décidé dans l'esprit du gouvernement, et on espère que dès le printemps prochain on commencera les constructions destinées à l'installation d'un camp d'armée.

Nous empruntons à la *Sarthe*, du Mans, les renseignements qui suivent :

« Le ministère de la guerre comptait retirer aux villes qui auraient ou un établissement du génie ou deux régiments d'artillerie leur garnison de cavalerie. M. le général Chanzy, commandant le corps d'armée de Tours, a démontré à l'administration supérieure l'inconvénient de retirer dans son commandement les régiments de cavalerie aux villes qui auraient une brigade d'artillerie ou un établissement du génie. On a fait droit à ses observations en ce qui concerne Tours.

» Consulté par le ministre pour ce qui regarde le Mans, dans le cas où la Sarthe resterait dans son commandement, il a émis l'avis — qui, nous n'avons pas besoin de le dire, aura un poids considérable, — que l'on place au Mans une brigade d'artillerie en laissant dans cette ville le régiment de cavalerie. »

Il en sera de même pour Poitiers.

D'après une lettre de M. de Soubeyran, que l'on veut bien communiquer au *Journal de Poitiers*, M. le ministre de la guerre et M. le général Chanzy, qui commande à Tours, se sont mis d'accord sur la création d'un établissement militaire considérable à Poitiers. Cette décision a été prise le jour

— Très-bien ! bonsoir. Demain matin, nous causerons.

La pauvre femme s'endormit comme l'écolier qui, n'ayant pas appris ses leçons, craint de trouver à son réveil le visage irrité du maître.

Au moment où, par frayeur, elle se roulait dans ses draps pour ne rien entendre, Eugénie se coula près d'elle, en chemise, pieds nus, et vint la baiser au front.

— Oh ! bonne mère ! dit-elle, demain, je lui dirai que c'est moi.

— Non, il l'enverrait à Noyers. Laisse-moi faire, il ne me mangera pas.

— Entends-tu, maman ?

— Quoi ?

— Hé bien, il pleure toujours.

— Va donc te coucher, ma fille. Tu gagneras froid aux pieds ; le carreau est humide.

Ainsi se passa la journée solennelle qui devait peser sur toute la vie de la riche et pauvre héritière, dont le sommeil ne fut pas aussi complet ni aussi pur qu'il l'avait été jusqu'alors.

Assez souvent, certaines actions de la vie humaines paraissent, littérairement parlant, invraisemblables, quoique vraies.

Mais ne serait-ce pas qu'on omet presque toujours de répandre sur nos déterminations spontanées une sorte de lumière psychologique, en n'expliquant pas les raisons, mystérieusement conçues, qui les ont nécessitées.

Peut-être la profonde passion d'Eugénie devrait-elle être analysée dans ses fibrilles les plus délicates ; car elle devint, diraient quelques railleurs, une maladie, et influença toute son existence.

Beaucoup de gens aiment mieux nier les dénouements, que de mesurer la force des liens, des nœuds, des attaches qui soudent secrètement un fait à un autre dans l'ordre moral.

Ici donc le passé d'Eugénie servira, pour les observateurs de la nature humaine, de garantie à la naïveté de son irréflexion et à la soudaineté des effusions de son âme.

Plus sa vie avait été tranquille, plus vivement la pitié féminine, le plus ingé-

nieux des sentiments, se déploya dans son âme.

Aussi, toute troublée par les événements de la journée, s'éveilla-t-elle à plusieurs reprises pour écouter son cousin, croyant en avoir entendu les soupirs, qui, depuis la veille, lui retentissaient au cœur.

Tantôt elle le voyait expirant de chagrin, tantôt elle le rêvait mourant de faim.

Vers le matin, elle entendit certainement une terrible exclamation.

Aussitôt elle se vêtit, et accourut au petit jour, d'un pied léger, auprès de Charles, dont la porte était ouverte. La bougie avait brûlé dans la bobèche du flambeau.

Son cousin, vaincu par la nature, dormait habillé, assis dans un fauteuil, et la tête renversée sur le lit. Il rêvait comme rêvent les gens qui ont l'estomac vide.

Eugénie put pleurer à son aise et admirer ce jeune et beau visage marbré par la douleur, ces yeux gonflés par les larmes, et qui, endormis, semblaient encore verser des pleurs.

Charles devina sympathiquement la pré-

sence d'Eugénie, et en ouvrant les yeux il la vit attendrie.

— Pardon, ma cousine, dit-il, ne sachant évidemment ni l'heure qu'il était, ni le lieu où il se trouvait.

— Il y a des cœurs qui vous entendent ici, mon cousin, et nous avons cru que vous aviez besoin de quelque chose. Vous devriez vous coucher ; vous vous fatiguez en restant ainsi.

— Cela est vrai.

— Hé bien, adieu.

Elle se sauva, honteuse et heureuse d'être venue.

L'innocence ose seule de telles hardieses. Instruite, la Vertu calcule aussi bien que le Vice.

Eugénie, qui, près de son cousin, n'avait pas tremblé, put à peine se tenir sur ses jambes quand elle fut dans sa chambre.

(La suite au prochain numéro.)

même de la signature du décret dotant la ville de Tours de deux régiments d'artillerie.

Lors de son séjour à Paris, ajoute M. de Soubeyran, M. le général Chanzy s'est encore occupé de cette question, et, conformément à l'avis du comité d'artillerie, M. le général Chanzy a demandé que le décret fût également signé pour Poitiers.

On lit dans l'Union libérale, de Tours :

« Le concours régional, nous apprend-on, apportera avec lui tout une série de fêtes brillantes pour notre ville.

» Ainsi, on nous annonce un concours musical pour le dimanche 4 mai, un carrousel pour le jeudi 8 et des régates pour le 11.

» Nous publierons prochainement le programme de ces fêtes. »

La police d'Orléans redouble de zèle et d'activité depuis quelque temps. Aux captures que nous avons déjà signalées, elle vient d'en ajouter une nouvelle qui a bien son importance : elle a mis la main sur les deux auteurs d'une agression nocturne dont un de nos concitoyens a failli être victime la semaine dernière, dans le quartier Saint-Marc.

Ces deux malfaiteurs de la pire espèce, dont l'un a fait des aveux complets, appartiennent à la catégorie des barbotteurs.

Leur manœuvre consiste à s'attaquer à un passant isolé ; ils le terrassent et lui enveloppent la tête avec un cache-nez ou une grande cravate ; l'un d'eux, soulevant alors la victime, la charge sur son dos comme il ferait d'un sac, en tenant dans ses deux mains les extrémités de la cravate, pendant que l'autre fouille les poches et les vide entièrement.

Grâce à une enquête immédiatement ouverte par M. le commissaire central et menée avec autant d'intelligence que d'énergie, grâce aussi à l'activité des agents de la police, les deux coquins, — malgré des données que l'obscurité avait nécessairement rendues incomplètes, — ont pu être arrêtés en moins de quarante-huit heures.

La personne contre qui cet attentat avait été dirigé nous prie de transmettre ses sincères remerciements à tout le personnel de la brigade de sûreté, pour l'habileté qu'elle a déployée dans cette affaire.

Nous croyons savoir, d'ailleurs, que les deux barbotteurs n'en étaient pas à leur coup d'essai et que d'autres faits, de même nature que le précédent, sont relevés à leur charge.

L'instruction se poursuit.

(Journal du Loiret.)

Un concert donné dimanche au théâtre de Laval, par le 5^e bataillon de chasseurs à pied, au bénéfice de nos malheureux compatriotes d'Alsace-Lorraine, a produit un bénéfice de 4,000 francs.

ÉCONOMIE DE CHARBON.

L'idée la plus pratique qui ait encore été mise en vue d'économiser le charbon dans

les foyers domestiques, c'est l'emploi de plaques reposant sur les grilles.

On affirme — et le fait, du reste, est prouvé — qu'en plaçant une plaque de fer suffisamment large au-dessus du combustible, la consommation du charbon diminue de moitié ; la fumée est beaucoup moins abondante, et le feu clair et animé.

L'air qui entre par les intervalles des grilles antérieures suffit largement ; l'emploi des tisonniers devient inutile, le feu continue jusqu'à ce que tout le charbon soit consumé. Il ne se produit que très-peu de cendres, et la combustion est beaucoup plus complète.

Tout le monde peu faire l'expérience de ce système, qui permet de réduire de 30 pour cent au moins la consommation du charbon.

CONSERVATION DES LÉGUMES.

Un jardinier belge affirmait dernièrement qu'on se donne beaucoup de peine inutile dans les habitations françaises pour conserver imparfaitement les légumes pendant l'hiver en les emmagasinant dans les caves.

Il réussit, quant à lui, à conserver ses légumes en les emmagasinant, la racine en l'air et la tête en bas, dans de petits silos parallèles de 35 à 40 centimètres de profondeur, et en ayant soin qu'aucune plante ne soit en contact avec une autre. Il couvre ses légumes avec la terre du silo ; il jette sur cette terre une couche de fumier pailleux, ou à défaut de fumier de la sciure de bois et des feuilles mortes. Il conserve ainsi ses choux, ses céleris et ses chicorées jusqu'à la fin de mars.

Toutefois, n'oublions pas de le dire, il détache toutes les feuilles jaunies ou menacées de pourriture, et fait sécher ses plantes avant de les mettre en silos.

Dernières Nouvelles.

LA COMMISSION DES TRENTÉ.

Tout le monde chante aujourd'hui victoire et cependant personne ne sort nettement vainqueur du long combat des Trenté.

Le bruit le plus accrédité, c'est que le Président de la République a roulé (pardon du mot) la commission nommée par la majorité conservatrice, et que celle-ci, par contre-coup, peut se frotter l'échine.

Examinons un peu ce prétendu triomphe de M. Thiers et voyons s'il serait prudent à lui de s'endormir sur les lauriers qui lui sont décernés, — sans épines dans le camp des officieux, — avec addition d'épines chez les radicaux.

On ne saurait contester, sans fermer les yeux à l'évidence, que la question constitutionnelle se trouve, après un long détour, ramenée au point où elle était le lendemain du célèbre Message du 13 novembre. Il est très-vrai, comme le dit un journal de la présidence, que cette parole du Message : « Organisons la République sans perdre de temps à la proclamer, » vient de se traduire dans les trois articles proposés à la commission par le garde des sceaux.

Le Président de la République est proclamé vainqueur de la commission, c'est-à-dire des conservateurs, sur toute la ligne, par les officieux et les radicaux.

Ecartons l'applaudissement des premiers.

Quant aux radicaux, ils encensent, il est vrai, M. Thiers, ils lui cassent même l'encensoir sur le nez ; mais la fumée qui se dégage de leurs cassolettes renferme plus de poison que de parfum.

En effet, de quoi les radicaux louent-ils M. Thiers, et comment motivent-ils leur admiration pour sa personne ?

Ils le louent tout bonnement d'avoir joué leurs adversaires, et ce qu'ils admirent en lui ce n'est pas lui, c'est eux-mêmes auxquels le Président actuel est censé rouvrir l'avenue du pouvoir. Ils saluent en M. Thiers leur précurseur, pas autre chose.

Pour ne point engager une lutte trop vive avec le pouvoir exécutif, la majorité des Trenté a cru devoir recourir à toute sorte de circonlocutions, de marches et de contre-marches, à l'effet de retarder, sinon d'éviter des chocs, selon nous, tôt ou tard inévitables. Le Président a fait certaines concessions ; la commission en a fait de son côté.

Si l'on ne s'est pas entendu, du moins on ne s'est pas brouillé. Il y a eu, il faut en convenir, quelque chose de lassant pour le public et d'agaçant pour le système nerveux du pays, dans toute cette stratégie en partie double, renfermée dans un bureau de l'Assemblée.

Aujourd'hui, le terrain s'élargit. M. de Broglie est nommé rapporteur de la commission. Nous allons passer, comme on dit, à d'autres exercices.

Tous ces soi-disant vainqueurs qui triomphent de l'issue des rencontres partielles contenues jusqu'ici dans le sein de la commission des Trenté, vont se retrouver en présence, à la pleine lumière de l'Assemblée et sous les yeux du public.

Nous serions bien surpris si, dans les conditions nouvelles où le débat va se continuer, la lumière ne se faisait pas et ne montrait pas d'abord que nul n'a, quant à présent, le droit de se dire vainqueur, pas plus les radicaux que les conservateurs, et pas plus M. Thiers que les partis en présence à chacun desquels il fait tour à tour une risette.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Les deux nouveaux volumes de M. Hector Malot : *Un Mariage sous le second Empire* et *la Belle madame Donis*, renferment, sous les traits charmants et délicats de deux types de femmes tout à fait contraires, la plus vigoureuse peinture des mœurs actuelles. L'histoire amoureuse de notre pays a trouvé en M. Malot une plume souple et ferme qui prend tous les tons, les plus spirituels et les passionnés, soit qu'elle dépeigne le vice et l'intrigue, soit qu'elle montre l'amour déchainé dans la plus rusée et la plus énergique des femmes, la belle M^{me} Donis.

Sous ce titre : *Symphonies du cœur et Chansons de l'esprit*, M. le comte d'Osmond vient

de publier, chez les éditeurs Michel Lévy frères, un choix très-distingué et très-délicat de nouvelles, auxquelles la passion prête ses cris les plus aigus et les plus désespérés.

M. Eugène Deligny, dont les éditeurs Michel Lévy frères ont déjà publié quatre volumes, *l'Héritage d'un banquier*, *Mémoires d'un dissipateur*, *le Secret de M. de Boissonnange*, *le Talisman de Robert Nels*, vient de faire paraître chez les mêmes éditeurs une nouvelle et très-spirituelle satire des mœurs contemporaines en un volume, *la Grande Dame et la Normande*.

Voici le sommaire des gravures que *l'Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine :

L'orage du 19 janvier à Paris ; funérailles de Napoléon III : la chapelle ardente à Camden-House, l'église catholique de Chislehurst, lieu de sépulture de l'empereur, le caveau funèbre ; catastrophe du vaisseau *le Northfleet* dans la Manche, vaste planche du plus saisissant intérêt ; inauguration du cercle catholique d'ouvriers, à Grenelle-Vaugirard ; la dernière scène de *la Femme de Claude*, pièce de M. Alexandre Dumas fils ; le dock flottant de Bombay. — Rébus, Problème d'échecs. — Ce numéro contient, en outre, une ravissante chanson inédite, intitulée : *la nouvelle Chanson*, paroles et musique de Gustave Nadaud.

Toute personne qui s'abonnera pour un an à *l'Univers illustré* ou renouvellera son abonnement pour la même période, aura le droit de recevoir GRATUITEMENT dans les bureaux, 3, rue Auber, l'ouvrage intitulé : *Merveilles de l'Art Religieux*, magnifique album in-folio de quarante gravures, représentant les œuvres de sainteté des plus grands maîtres (Raphaël, Michel-Ange, Léonard de Vinci, le Titien, Paul Véronèse, Le Corrège, Carrache, le Guide, Murillo, Ribéra, Rembrandt, Rubens, Van-Dyck, Paul Delaroche, etc., etc.) et les vues des principales cathédrales d'Europe. — Texte descriptif, par A. Darlet. — Cette collection, d'une haute portée artistique et d'une valeur tout à fait exceptionnelle, est imprimée avec luxe sur papier vélin et reliée élégamment en rouge avec dorures spéciales.

Prix du port de la prime : Pour les départements, 2 fr. ; pour la Corse et l'Algérie, 3 fr. Pour l'étranger, la prime pourra être retirée par l'intermédiaire des libraires. L'administration ne se charge des envois directs pour l'étranger qu'en port dû.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 21 fr. ; Six mois : 11 fr. ; Trois mois : 6 fr. Le Numéro de 16 Pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.



LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par A. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXVIII.

LES REPRÉSAILLES D'ABRAHAM.

(Suite.)

Svinin se redressa avec effort, et, d'une main s'appuyant sur l'épaule de son fidèle serviteur, de l'autre sur son sabre, il se traîna jusqu'à la kibitka, sur laquelle le juif le hissa et prit place auprès de lui.

— Pachol ! cria le conducteur, en agitant les cordes qui lui servaient de rênes.

Les chevaux partirent au trot.

— Pourquoi passes-tu par ces chemins déserts ? lui demanda Svinin au bout d'un moment.

— Pour éviter la rencontre des Podletzi,

général, répondit simplement l'ancien colporteur.

Il faisait nuit déjà, quand ils arrivèrent à une ferme délabrée qui, autrefois, avait dû être considérable.

Abraham descendit son compagnon et le porta dans la maison déserte, dont les murs disjoints laissaient passer le vent. Heureusement qu'on se trouvait à une époque où le froid n'était plus à redouter.

— C'est drôle, dit Svinin, il me semble que je suis déjà entré dans cette mesure.

La voix d'Abraham tremblait un peu quand il répondit :

— En effet, Excellence, nous y sommes venus le soir où vous surprîtes les Faucheurs qui venaient de battre Blagourof.

— Et c'est là que tu trouvas le trésor ?

— Oui, Excellence.

— Je me souviens, en effet, que dans ta dispute avec un Cosaque, il tomba de ta poche quelques pièces d'or.

— Les autres sont là, à côté, dans la citerne.

— Si nous y allions ?

— Il fait trop nuit, demain matin ; je vais préparer le souper, après quoi nous dormirons.

— Tu as raison, je meurs de faim.

Abraham sourit d'un sourire satanique, battit le briquet, alluma une poignée de chaume et fit réchauffer du gruau dans un pot de terre.

Les deux amis soupèrent ensemble, puis Abraham apporta quelques brassées de foin, pour en faire un lit au général, et ce ne fut qu'après avoir couché son malade, qu'il s'étendit sur le sol, enveloppé dans son touloup pour dormir auprès de lui.

Lorsque le lendemain, Svinin ouvrit les yeux, le soleil pénétrait de toutes parts dans la mesure ; l'instant d'après l'Israélite entra.

— Quand vous voudrez, Excellence, dit-il.

— A présent même, fit Svinin en se soulevant.

Et, appuyé sur son compagnon, il se traîna jusqu'à la citerne.

C'était un trou carré, de trois mètres de

profondeur sur cinq de large, à parois lisses et perpendiculaires, pavé de larges dalles sur lesquelles les eaux pluviales, qu'y menaient autrefois des tuyaux de poteries, avaient laissé une couche de limon de quelques centimètres d'épaisseur.

La pompe, servant à épuiser l'eau pour les besoins de la ferme, avait été tout récemment enlevée, et le matin même, Abraham avait disposé l'échelle pour pouvoir descendre dans la fosse.

— Montez sur mes épaules, dit-il, au général.

— Je serai trop lourd pour toi, répondit celui-ci.

— Non, non, ne craignez rien, répliqua le juif.

Et, avec une vigueur incroyable, il descendit l'échelle sans faiblir sous son fardeau.

— Je ne vois pas de traces, fit l'Excellence, en regardant le sol.

— Je les retrouverai, moi, dit Abraham, je vais chercher les leviers et notre besogne ira vite. (La suite au prochain numéro.)

M. CASAS, professeur de piano, place du Marché-Noir, maison Jagot, à Saumur, donne des leçons de piano et se charge de les accorder aux prix les plus avantageux.

DANS TOUTES LES PHARMACIES

VIOLAND de Colmar
Arnica des Vosges
CÉLÈBRE VULNÉRAIRE
Coups, contusions, chutes, blessures, etc., etc.
FLACONS DE 1, 2 et 3 fr.

VIOLAND (Haut-Rhin)
Coton Hémostatique
pour arrêter instantanément toutes les hémorragies
L'ETUI, 2 fr.

VIOLAND Alsace
Injection sans rivale
pour arrêter les écoulements blancs (GARANTIE.)
5 fr. LE FLACON

VIOLAND actuellement
Sirop d'Aïrelles
contre la diarrhée, dysenterie des enfants principalement
1 fr. 50 LE FLACON

VIOLAND à Montrouge
Pâte Pectorale Alsacienne
La plus efficace de toutes les Pâtes
1 fr. 50 Boîte

VIOLAND 74, route de Châtillon
Thé Purgatif rafraîchissant
est pris sans répugnance.
purge lentement et sans colique
1 fr. 20 LA Boîte

VIOLAND près Paris
Thé Vulnérable dépuratif
et laxatif
dit Conservateur de la santé
1 fr. 25 LA Boîte

VIOLAND
Essence de mélisse composée
Pour faire soi-même l'eau bien supérieure à celle dite des Carmes
5 fr. LE FLACON

VENTE EN GROS
VIOLAND
Au Grand-Montrouge, près Paris.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉCRIT
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

Pour les CHEVEUX et la BARBE
Fournisseur de
S. M. la Reine d'Angleterre
et de S. M. l'Empereur de Russie
1 M^{re} d'Or. — 3 M^{res} d'Argent

RÉPARATEUR AU QUINQUINA
Préparé par F. CRUQU, Chimiste, Breveté, s. g. d. g.
PARIS. — 11, RUE DE TRÉVISE. — PARIS

Le seul produit qui, sans être une teinture, rende progressivement aux Cheveux et à la Barbe leur couleur primitive.

ON L'EMPLOIE SOI-MÊME
Il n'a pas le défaut de salir la tête et de ne pas sécher

Chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la

poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.
Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalésière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Théâtre de Saumur.
Troupe du Grand-Théâtre d'Angers. — Direction de M. CH. BONNESSEUR.
Lundi 10 Février 1873,
Le Barbier de Séville OU LA PRÉCAUTION INUTILE, opéra-comique en 3 actes, paroles de CASTIL-BLAZE, musique de ROSSINI.

Le Maître de chapelle, opéra-comique en 1 acte, paroles de M^{me} Sophie GAY, musique de F. PAER.

La Cravate blanche, comédie en 1 acte, du théâtre du Gymnase, par M. GONDINET.
ORDRE: 1. La Cravate blanche; 2. Le Maître de chapelle; 3. Le Barbier.
Bureaux, à 7 heures; rideau, à 7 h. 1/2.

Marché de Saumur du 8 février.

Froment (l'h.) 77 k. 23	Graine trèfle 50	—	—
2 ^e qualité. 74	— luzerne 50	—	—
Seigle 75	Foin (h. bar.) 780	50	—
Orge 65	— Luzerne —	780	40
Avoine h. bar. 50	Paille —	780	30
Fèves 75	Amandes 50	—	—
Pois blancs. 80	— cassées 50	—	—
— rouges. 80	Cire jaune. 50	180	—
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—	—
Colza 85	(52 k. 500) — à	—	—
Chenevis. 50	Chanvre broyé	—	—
Huile de noix 50 k.	Blanc	—	—
— chenevis 50	Demi-couleur	—	—
— de lin. 50	Brun.	—	—

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1872.	1 ^{re} qualité	80	à	90
Id.	2 ^e id.	»	à	»
Ordin., envir. de Saumur 1872.	1 ^{re} id.	50	à	55
Id.	2 ^e id.	40	à	45
Saint-Léger et environs 1872.	1 ^{re} id.	45	à	50
Id.	2 ^e id.	38	à	43
Le Puy-N.-D. et environs 1872.	1 ^{re} id.	40	à	45
Id.	2 ^e id.	34	à	38
La Vienne. 1872.	1 ^{re} id.	30	à	35

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1872.	1 ^{re} qualité	80	à	85
Champigny, 1872.	1 ^{re} qualité	100	à	120
Id.	2 ^e id.	»	à	»
Varrains, 1872.	1 ^{re} id.	80	à	90
Varrains, 1872.	2 ^e id.	»	à	»
Bourgueil, 1872.	1 ^{re} qualité	100	à	120
Id.	2 ^e id.	»	à	»
Restigné 1872.	1 ^{re} id.	80	à	90
Chinon, 1872.	1 ^{re} id.	75	à	80
Id.	2 ^e id.	»	à	»

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 FÉVRIER 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	56 30	»	70	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	830	»	2 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	375	»	1 25
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	81 60	»	50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	64 75	»	1 25	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	431 25	»	1 25
5 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	430	»	2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	477 50	»	2 50
5 % Emprunt	88 10	»	60	Crédit foncier d'Autriche	975	»	5	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	91 40	»	70	Charentes, 400 fr. p. j. août.	368 75	»	6 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	209	»	»	Est, jouissance nov.	525	»	2 50	Orléans	271 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	387 50	»	75	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	886 25	»	6 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	369	»	»
— 1865, 4 %	445	»	75	Midi, jouissance juillet.	590	»	5	Est	270 75	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	277 50	»	50	Nord, jouissance juillet.	1003 75	»	3 75	Nord	283 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	248 50	»	25	Orléans, jouissance octob.	863	»	5	Ouest	269	»	»
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	525	»	»	Midi	271 75	»	»
Banque de France, j. juillet.	4515	»	40	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	731 25	»	3 75	Deux-Charentes.	249	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	598 75	»	50	Compagnie parisienne du Gaz.	80	»	3	Vendée	246 25	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	487 50	»	»	Société Immobilière, j. janv.	80	»	3				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	475	»	»								

GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — — —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION
DE
DIVERSES FOURNITURES
Pour la Maréchalerie de l'École de cavalerie de Saumur.

Le jeudi 20 février 1873, à une heure, à la Maréchalerie, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire du 1^{er} mars au 31 décembre 1873, savoir :

Fer neuf,
Fer hors de service,
Fer en verge,
Clous de cheval,
Charbon de terre.

L'adjudication sera dévolue à ceux des concurrents dont les prix seront le plus au-dessous de ceux adoptés pour limites, et déposés, sous pli cacheté, sur le bureau; au commencement de la séance.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, rue Bodin, n° 7, où le public sera admis à en prendre connaissance, et au bureau de l'Officier d'Administration, comptable de la Maréchalerie.

Le Sous-Intendant militaire,
LAURENT.

A VENDRE
D'OCCASION,
UNE CALÈCHE NEUVE.
S'adresser à M. GIRARD-GUÉRIN, rue de la Monnaie, à Saumur.

A LOUER
Présentement,
UNE MAISON
Rue de la Cocasserie, n° 14, à Saumur.
S'adresser à M^{me} veuve TASSE, qui l'habite. (48)

Etude de M^e GUERET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA PROPRIÉTÉ DU VAU-GILBERT
Située commune de La Breille,

Comprenant une maison de maître, bâtiments d'habitation et d'exploitation, écuries, servitudes, terres labourables, prés, pâtures, bois-taillis, belles sapinières et landes; le tout en un seul tenant, contenant 51 hectares, proche l'étang du Bullay, avec avenue sur la route de La Breille à Vernueil.

Très-belle propriété de chasse.
Grandes facilités pour le paiement.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e GUERET, notaire à Brain. (46)

A VENDRE
D'OCCASION,
DEUX BONS CASIERS, de grands défilés, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.
S'adresser au bureau du journal.

ASTHME
CIGARETTES INDIENNES
AU CANNABIS INDICA
GRIMAULT & Co
l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciles, l'insomnie et combattre la phthisie laryngée. — A Paris, pharmacie, rue de la Feuillade, 7, et à Saumur, dans les bonnes pharmacies. (47)

LE
CONSEILLER DES FAMILLES
PUBLIÉ SOUS LA
DIRECTION DE M^{me} ADRIENNE ROGRON.
Paris et Départements: 12 fr. par an. — Belgique: 14 fr.
(Les autres pays selon les conventions postales).

M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CHOCOLAT DE LA C^{ie} FRANÇAISE
Qualité supérieure
Toujours 2 fr. le 1/2 kil.

CACAO EN POUDRE
2 fr. 50 le 1/2 kil.
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES MAISONS.

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et succ^r, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la P^{re} Briand, aux Herbiers (Vendée).

Cette nouvelle médication est recommandée par la plupart des médecins de France et de l'étranger: pour combattre les affections des voies respiratoires. Il suffit d'inspirer leur fumée pour faire disparaître les plus violentes accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciles, l'insomnie et combattre la phthisie laryngée. — A Paris, pharmacie, rue de la Feuillade, 7, et à Saumur, dans les bonnes pharmacies. (47)

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE
INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION
Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.
Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

LA SANTÉ PUBLIQUE
Hygiène et Médecine populaires,
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes
CONDITIONS D'ABONNEMENT:
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.